

ENVIRONNEMENT -

■ **Le marché de quotas de CO2 : un succès européen à approfondir** [18/05/06]

STEPHEN BOUCHER

Le marché de droits d'émissions de gaz à effet de serre, en place depuis janvier 2005 pour lutter contre le réchauffement climatique, est victime depuis fin avril d'un mini-krach, les prix des crédits de carbone étant passés de 31 euros la tonne de CO2 à moins de 10 euros. Céder à la morosité européenne ambiante et conclure que le système est un échec serait toutefois une erreur : un an après sa création, le système européen d'échange de quotas d'émissions est un succès à consolider.

Ce nouveau marché doit répondre à des pressions divergentes. L'industrie se plaint qu'il nuit à la compétitivité de l'Europe. Face à la pression générale des prix de l'énergie à la hausse, certains demandent même sa suppression. Les ONG environnementales estiment au contraire que les quotas imposés devraient être plus stricts. Si aucune suite n'est donnée au protocole de Kyoto après 2012, il serait tentant de conclure que le système est coûteux et peu utile.

L'effondrement récent du prix des droits d'émissions s'explique pourtant par une règle économique simple : les quotas accordés par des Etats membres à l'industrie ont excédé leurs objectifs de réduction d'émissions de CO2. En réalité, vingt Etats membres sur vingt-cinq ont accordé trop de droits, du fait d'estimations des émissions exagérément prudentes et d'attributions de quotas généreuses. Trois leçons peuvent être tirées de cette situation.

Tout d'abord, les Etats doivent attribuer les droits avec plus de rigueur : le système couvre pas moins de 45 % des émissions totales de CO2 de l'UE. Le deuxième round d'allocation devant être clos le 30 juin, les Etats peuvent désormais améliorer leurs évaluations et réviser les quotas à la baisse. La Commission doit aussi rester ferme et rejeter les plans d'allocation nationaux laxistes.

Ensuite, le krach prouve que le marché fonctionne : le nombre de droits dépassant la demande, les prix ont naturellement chuté. Les entreprises se sont comportées rationnellement en s'adaptant à ce nouveau marché. Elles ont développé des stratégies d'achat et de vente des droits réactives. Ce type de comportement fut observé aux Etats-Unis lors de la première année de mise en place du système équivalent de droits d'émissions de dioxyde de soufre. La volatilité du marché diminuera graduellement.

Troisièmement, la transparence du marché peut être améliorée. Idéalement, le suivi et le compte rendu des émissions devraient être plus fréquents, comme c'est le cas dans le programme américain pour le dioxyde de soufre. L'expérience américaine a prouvé qu'avec le temps les coûts de mesure baissent et la technologie s'améliore. Le contrôle et la validation des rapports par les autorités nationales doivent par ailleurs être harmonisés au niveau européen, certains pays étant beaucoup plus efficaces que d'autres. Les contrôles ponctuels des rapports sur les émissions aideraient à élever les normes nationales. Enfin, la possibilité d'épargner les crédits de CO2 d'une période sur l'autre sera autorisée à partir de 2013. Cette possibilité devrait être étendue aux échanges actuels. Ceci aiderait les entreprises à anticiper leurs réductions d'émissions, et leur donner une visibilité à plus long terme en matière d'investissements.

Sagement, l'UE a instauré une phase « d'apprentissage » de 2005 à 2008, année d'entrée en vigueur du protocole de Kyoto. Un an après la mise en place du système d'échange, même l'Unice, le syndicat du patronat européen, estime que le système fonctionne correctement. C'est devenu le principal marché du dioxyde de carbone du monde avec pas moins de 250 millions de droits d'émissions échangés en 2005, correspondant à une valeur marchande d'environ 9 milliards d'euros. Les échanges avec les pays en développement, en Europe et dans le reste du monde, se développent rapidement.

Si l'Europe veut réellement préparer son industrie à la lutte contre le réchauffement de la planète, les Etats membres devraient graduellement étendre le système à de nouveaux secteurs industriels et gaz à effet de serre, là où c'est efficace pour la lutte contre le réchauffement climatique. L'UE devrait également engager une stratégie pour exporter le système. La Norvège, le Canada, la Suisse, un certain nombre d'Etats australiens, quelques Etats du nord-est des Etats-Unis, et d'autres régions du monde envisagent de mettre en place des systèmes d'échanges locaux. Il faut s'assurer qu'à terme ceux-ci soient compatibles. Un expert de la Commission européenne, acteur de ce rapprochement, estime ainsi qu'« *un marché global du dioxyde de carbone peut émerger de toutes ces initiatives locales plutôt qu'à travers une approche internationale* », sous-entendu sans

forcément attendre l'administration fédérale américaine.

Plus généralement, le marché européen démontre qu'une réglementation internationale basée sur les instruments de marché fonctionne. Instaurant de facto une taxe, mais avec une efficacité économique accrue, le système prouve même qu'une harmonisation de la fiscalité au niveau européen est possible par ce biais. L'UE dispose ainsi d'un nouvel outil de gouvernance puissant qu'il serait possible d'appliquer à d'autres problèmes environnementaux, tels que la pollution de l'eau, la promotion des énergies renouvelables, ou le contrôle d'autres émissions de polluants chimiques.

Si l'heure est à la démonstration de la valeur ajoutée de l'action communautaire, le système européen d'échange de quotas d'émissions est un succès historique qui ne doit pas passer inaperçu.

STEPHEN BOUCHER est co-secrétaire général de Notre Europe

Notre Europe est le laboratoire de pensée sur l'intégration européenne créé en 1996 par Jacques Delors www.notre-europe.asso.fr